

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Sainte-Foy, à 17 h, le 29 août 2002.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
- M. le maire Jean Garon, Ville de Lévis, vice-président du Comité exécutif
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
- M. le conseiller Paul Gardon, Québec
- M. le conseiller André Gignac, Québec
- M. le conseiller Denis Giguère, Québec
- M. le conseiller Jacques Jobin, Québec
- M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
- M. le conseiller Claude Larose, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- M. le conseiller Pierre Brochu, Lévis
- M. le conseiller André Hamel, Lévis
- M. le conseiller Alain Lemaire, Lévis
- Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte par le président. Il est constaté le quorum.

Présentation par les Amis de l'autoroute 73

Présentation de monsieur Roger Carette, maire de Ville de Saint-Georges, accompagné de monsieur Luc Lemieux, préfet de la MRC de Beauce-Sartigan, monsieur Russel Gilbert, maire de Sainte-Marie et président du CRCD Chaudière-Appalaches ainsi que de monsieur Hervé Pomerleau, président des Amis de l'autoroute 73/173.

La présentation fait suite à l'invitation du Conseil en vertu de sa résolution C-2002-75 aux Amis de l'autoroute 73 à venir présenter le projet. Le projet vise le prolongement de l'autoroute 73/173 (autoroute Robert-Cliche/Président Kennedy) jusqu'à la frontière américaine permettant ainsi de raccorder la Capitale du Québec, sa région et la région Chaudière-Appalaches au réseau routier des États-Unis d'Amérique.

La demande implique la reconnaissance de l'ensemble routier que forment les routes 73 et 173 comme élément du réseau routier stratégique par les gouvernements du Québec et du Canada. Cette reconnaissance aurait pour effet de le rendre admissible à des contributions financières du Gouvernement du Canada dans le cadre de son Programme stratégique d'infrastructures routières et d'y effectuer des travaux significatifs d'amélioration routière.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des membres du Conseil. Ces questions portent sur les coûts, les avantages pour la région de Québec et la région Chaudière-Appalaches ainsi que sur l'état du dossier relativement aux rénovations faites du côté américain.

Demande aux gouvernements du Québec et du Canada de reconnaître l'ensemble routier 73/173 en tant qu'élément du réseau routier stratégique canadien en Chaudière-Appalaches

Résolution n° C-2002-82

ATTENDU QUE le milieu des affaires et les leaders du monde municipal ont entrepris des démarches pour faire reconnaître par les gouvernements du Québec et du Canada l'ensemble routier 73/173 du Québec (autoroute Robert-Cliche/Président Kennedy) en tant qu'élément du réseau routier stratégique;

ATTENDU QUE le mouvement d'appui connu sous le nom de les « Amis de l'autoroute 73 » appui le prolongement de l'autoroute 73 (Robert-Cliche) jusqu'à la frontière américaine permettant ainsi de raccorder la Capitale du Québec, sa région et la région Chaudière-Appalaches au réseau routier des Etats-Unis d'Amérique;

ATTENDU QUE cette démarche s'inscrit dans un projet commun des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, soit l'autoroute Québec-Boston;

ATTENDU QUE l'état du Maine, par le prolongement de l'autoroute 95 et le plan d'amélioration qu'il actualise de la route 201, s'implique déjà dans ce projet commun;

ATTENDU QUE la reconnaissance de l'ensemble routier 73/173 du Québec (autoroute Robert-Cliche/Président Kennedy) en tant qu'élément du réseau routier stratégique aurait pour effet de rendre admissible aux contributions financières du Gouvernement du Canada les travaux significatifs d'amélioration d'éléments de cet ensemble qui autrement sont reportés à plus tard comme ce fut le cas trop souvent par le passé;

ATTENDU QUE l'autoroute 73/173 (autoroute Robert-Cliche/Président Kennedy) constitue une infrastructure de développement donnant aux touristes, commerçants et industriels des deux pays un axe routier fluide et sécuritaire générateur d'échanges et de développement économique;

ATTENDU QU'il s'agit d'une question de justice et d'équité interrégionale afin que cette partie du Québec et du Canada soit dotée d'un équipement routier en mesure d'assurer sa croissance et son développement.

Sur proposition de M. le conseiller Ralph Mercier de Québec, appuyé par M. le préfet Michel Giroux de la MRC de la Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante comme si ici au long reproduit.

De demander aux gouvernements du Canada et du Québec de reconnaître l'ensemble routier 73/173 du Québec (autoroute Robert-Cliche/Président Kennedy) en tant qu'élément du réseau routier stratégique canadien en Chaudière-Appalaches afin de le rendre admissible au Programme stratégique d'infrastructures routières du Gouvernement du Canada et d'y effectuer des travaux significatifs d'amélioration routière;

De s'associer aux « Amis de l'autoroute 73 » dans leur demande de rencontres aux autorités gouvernementales du Québec et du Canada pour cette reconnaissance.

D'inviter les intervenants en développement économique de la région métropolitaine de Québec à appuyer le projet.

De désigner le directeur général de la Communauté métropolitaine de Québec, monsieur Marc Rondeau, pour assurer la liaison entre la CMQ et les « Amis de l'autoroute 73 ».

Référence : Mémoire du 27 août 2002 et document de présentation des Amis de l'autoroute 73

Responsable : Directeur général

Adoptée

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2002-083

Sur proposition de M. le conseiller Denis Giguère de Québec, appuyée par M. le conseiller André Gignac de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Approbation des procès-verbaux des séances tenues le 20 juin 2002

Résolution n° C-2002-084

Sur proposition de Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, appuyée par M. le préfet Jean-Pierre Turcotte de la MRC de l'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire tenues le 20 juin 2002 du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec.

Adoptée

Demande d'avis du MAMM – Règlement de contrôle intérimaire No 01-2002 adopté par la MRC de la Jacques-Cartier / Rapport du CCA de la CMQ

Résolution C-2002-85

Sur proposition de M. le conseiller Denis Giguère de Québec appuyée par M. le conseiller André Gignac de Québec, il est unanimement résolu :

D'émettre au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, un avis favorable en ce qui concerne le règlement de contrôle intérimaire # 01-2002 adopté par la MRC de la Jacques-Cartier, le tout suivant les recommandations et les motifs mentionnés au mémoire et à l'analyse technique en date des 19 et 21 août 2002, préparés par les responsables de l'aménagement du territoire de la CMQ, ainsi qu'au rapport du 15 août 2002 du Comité consultatif agricole de la CMQ.

Le règlement interdit la construction de nouvelles installations d'élevage porcin sur fumier liquide, de veaux de lait, de renards et de visons. Il intègre les paramètres pour la détermination des distances séparatrices relatifs à la gestion des odeurs en zone agricole tels que définis par le gouvernement en 2001.

Référence: Mémoire du 19 août 2002, analyse technique et rapport du CCA
Responsable: Secrétaire

Adoptée

Avis de la CMQ / Règlement de contrôle intérimaire # 127 adopté par la MRC de la Côte-de-Beaupré

Résolution C-2002-86

Sur proposition de M. le conseiller Paul Gardon de Québec appuyée par M. le préfet Jean-Pierre Turcotte de la MRC de l'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

D'émettre au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, un avis favorable en ce qui concerne le règlement #127 adopté par la MRC de La Côte-de-Beaupré modifiant le règlement de contrôle intérimaire afin d'y intégrer la nouvelle politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ainsi que le contenu normatif du Plan d'aménagement et de mise en valeur de la zone riveraine du fleuve Saint-Laurent, le tout suivant les recommandations et les motifs mentionnés au mémoire et à l'analyse technique en date du 22 août 2002 préparés par les responsables de l'aménagement du territoire de la CMQ.

Référence: Mémoire du 22 août 2002 et analyse technique
Responsable: Secrétaire

Adoptée

Avis de la CMQ / Règlement / Résolution de modification au schéma d'aménagement adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce

Résolution C-2002-87

Sur proposition de M. le maire Jean Garon de Lévis appuyée par M. le conseiller Alain Lemaire de Lévis, il est unanimement résolu :

D'émettre au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, un avis favorable en ce qui concerne le règlement / Résolution de modification au schéma d'aménagement adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce, contiguë au territoire de la CMQ, sur l'aménagement de la véloroute et la zone inondable de la rivière Chaudière, le tout suivant les recommandations et les motifs mentionnés au mémoire et à l'analyse technique en date des 15 et 21 août 2002 préparés par les responsables de l'aménagement du territoire de la CMQ.

Référence: Mémoire du 15 août 2002 et analyse technique
Responsable: Secrétaire

Adoptée

Bordereau d'information

Est déposé le bordereau d'information 02-06 en date du 20 juin 2002 contenant les points suivants :

1. Lettre du 17 juin 2002 du cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau accusant réception de la résolution E-2002-040 concernant un appui aux MRC relatif à un amendement au projet de loi 77.
2. Lettre datée du 14 juin 2002 de la MRC de la Jacques-Cartier accusant réception d'une correspondance d'appui concernant un amendement au projet de loi 77.
3. Lettre datée du 14 juin 2002 de la MRC de la Jacques-Cartier accusant réception du budget 2002 et du programme triennal d'immobilisation 2002-2003-2004.
4. Lettre datée du 19 juin et document de discussion sur la contribution du Canada à la lutte contre les changements climatiques. (Le document est disponible au bureau du secrétaire-trésorier pour consultation).
5. Lettre datée du 20 juin 2002 de la Ville de Lévis transmettant une résolution d'appui à l'accord de Kyoto
6. Lettre datée du 3 juillet 2002 du cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau accusant réception de la résolution C-2002-72 relative au RCI CV-005-02 de la Ville de Lévis.
7. Lettre datée du 3 juillet 2002 du cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau accusant réception des résolutions C-2002-65, 66 et 67 relatives au budget 2002 et au programme triennal d'immobilisation 2002-2003-2004 de la CMQ.
8. Résolution E-2002-054 du Comité exécutif de la CMQ adoptée le 4 juillet 2002 appuyant la Ville de Lévis sur l'adoption de mesures concrètes visant à relancer l'industrie de la construction navale canadienne.
9. Lettre datée du 4 juillet 2002 du cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau accusant réception de la résolution C-2002-80 relative au programme de partage de la richesse foncière.
10. Lettre datée du 8 juillet 2002 du cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau demandant son avis à la CMQ sur le règlement de contrôle intérimaire 01-2002 de la MRC de la Jacques-Cartier et accusé réception du secrétaire-trésorier demandant de porter le délai de réponse au 29 août 2002.
11. Lettre datée du 11 juillet 2002 du cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau demandant son avis à la CMQ sur le projet de règlement de modification du schéma d'aménagement de la MRC de La Nouvelle-Beauce (résolution 6003-06-2002) et accusé réception du secrétaire-trésorier demandant de porter le délai de réponse au 29 août 2002.
12. Lettre datée du 11 juillet 2002 du cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau demandant son avis à la CMQ sur le projet de règlement de contrôle intérimaire 127 de la MRC de La Côte-de-Beaupré et accusé réception du secrétaire-trésorier demandant de porter le délai de réponse au 29 août 2002.

13. Lettre datée du 18 juillet 2002 du cabinet du Premier Ministre du Canada accusant réception de la résolution concernant l'industrie de la construction navale au Canada.
14. Lettre datée du 15 août 2002 du cabinet du ministre de l'Industrie Alan Rock accusant réception de la résolution E-2002-054 relative à la construction navale.
15. Procès-verbal du Comité exécutif du 6 juin 2002
16. Procès-verbal du Comité exécutif du 20 juin 2002
17. Rapport annuel 2001 de la Société de promotion économique du Québec métropolitain.

Période d'intervention des membres du Conseil

Intervention des conseillers Jacques Jobin et Ralph Mercier ainsi que du préfet Michel Giroux au sujet de la demande d'aide financière faite auprès du ministre des Affaires municipales et de la Métropole (Gouvernement du Québec) pour la réalisation du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

La CMQ est en attente d'une réponse du gouvernement à sa demande d'une aide financière appropriée pour la réalisation du projet. Les réponses vont devoir venir rapidement et devront être positives pour permettre la réalisation du projet en respectant l'échéancier fixé par le gouvernement au 1^{er} janvier 2004 pour réaliser le projet.

Période de questions du public

Période de questions du public

Levée de la séance

Résolution n° C-2002-88

Sur proposition de M. le conseiller André Gignac de Québec, appuyée par M. le conseiller Denis Giguère de Québec, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE